



**Tableau annuel d'avancement**  
**au Grade d' Agent social principal de 1<sup>ère</sup>**  
**classe**

**N° 2021/021**

**Le Maire de Toulouges**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise

## ARRÊTE

**Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade d' **Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe** est fixé comme suit pour l'année 2021

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - Mme COUSSANES Carine	Agent Social principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Echelon 8	01/09/2021

**Article 2 :**

Le Directeur Général des services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à TOULOUGES le 14 février 2021

Le Maire,

Nicolas BARTHE

Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié à l'intéressé le :

*Publié le 24 AOUT 2021*